

LA CHAPELLE
DE
N.-D. DE BROUILLY
EN BEAUJOLAIS



ÉDITIONS DU CUVIER
VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS
1934

LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE BROUILLY

PRÉFACE

Le doux pays de France, royaume de Marie, est parsemé de sanctuaires dédiés à cette Vierge bénie, marques certaines de la dévotion des fils de Louis XIII. Jalousement possédés et magnifiquement entretenus par leurs fidèles, les uns de ces monuments sont riches, les autres plus modestes ; parmi ces derniers est celui qui nous occupe : la chapelle de N.-D. de Brouilly, la Vierge au raisin.

Située en plein centre du pays Beaujolais, qu'elle domine, et surmontée de la Vierge protectrice, elle paraît une sentinelle élevée, placée là pour détourner la gelée, la grêle et les fléaux de toute sorte qui s'acharnent contre la vigne, raison d'être du pays.

Il a semblé intéressant au comité de la chapelle de N.-D. de Brouilly d'essayer de retracer l'histoire du monument dont il a la charge, cette histoire étant peu connue dans ses détails mêmes par les habitants du vignoble.

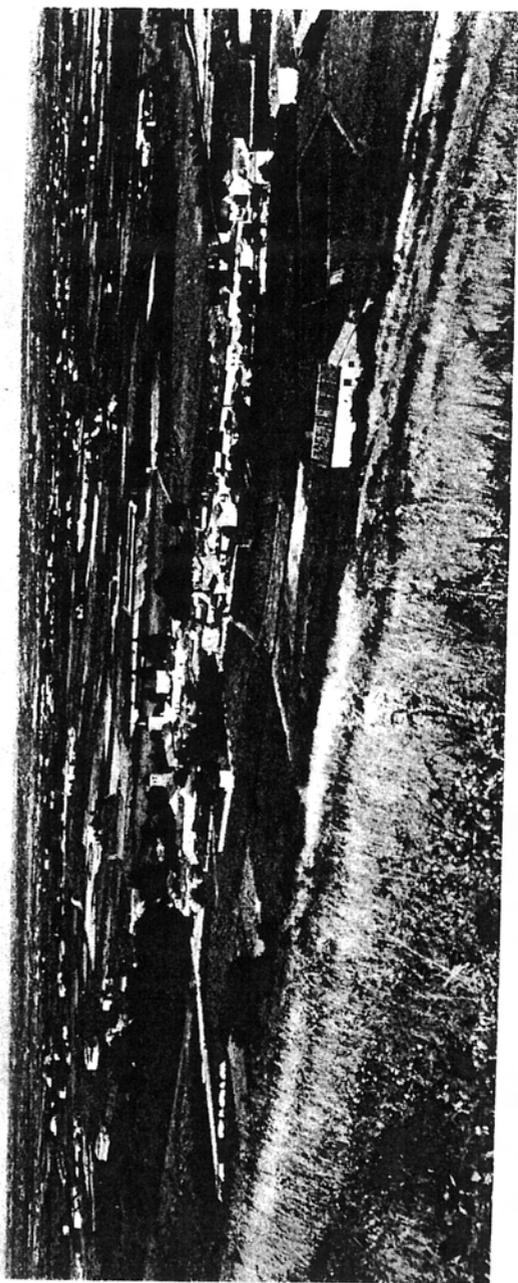
Puisse cette modeste brochure, dans laquelle on verra le zèle de nos aïeux pour élever un monument à la Reine du

Ciel, élever nos âmes vers Celle-ci et leur communiquer une confiance plus grande¹.

Le Comité.

Saint-Lager, le 1^{er} juillet 1934.

1. La plupart des matériaux utilisés dans la confection de cette brochure ont été puisés dans : « Notes et documents relatifs à sa fondation » (de la Chapelle), recueil lis par M. A. M. Rousset (Lyon, 1857).



SAINT-LAGER ET LA PLAINE BEAUJOLAISE, VUS DE BROUILLY

CHAPITRE I

LE PROSPECTUS

M. Paul Brac de La Perrière, propriétaire à Saint-Lager, à la demande de quelques membres du clergé beaujolais, a bien voulu rédiger le premier prospectus adressé au public, au sujet de cette œuvre. Il est ainsi conçu :

« Entre Villefranche et Beaujeu, à l'ouest de Belleville et à une heure environ de la Saône, il existe une espèce de coteau élevé que rien ne relie à la chaîne des montagnes du Beaujolais, mais qui est posé comme une sentinelle avancée vers ce pays fertile. Ses flancs et sa base, chargés de vignes renommées, attestent quelle douce température règne autour d'eux. Des bois taillis et des pâturages pierreux apparaissent sur sa crête, indiquant où finit la riche culture et la puissance du travail. Ce monticule, plus grand qu'une colline, moins âpre et plus abordable qu'une montagne, porte le nom de Brouilly et le donne au meilleur cru de cette partie du Beaujolais ; mais un privilège meilleur encore lui avait assuré jadis une estime particulière. Il portait des signes religieux vénérés des populations qui, en tournant leurs regards de ce côté, avaient voulu découvrir quelque chose de vraiment digne de leur respect. Sur cette cime avait été placée une croix

colossale qui encourageait les espérances, apaisait les craintes et sanctifiait les joies.

« Le temps et ses vicissitudes ont fait disparaître cette croix. La destruction n'a pas mieux épargné une statue qui avait été placée là à une époque plus récente. De tout cela il ne reste qu'une pierre informe et des débris apparents qui font sentir au loin tout ce qui manque en ce lieu.

« Plusieurs fois il a été question d'y rétablir quelque pieux monument ; mais le moment est venu de réaliser ce désir si souvent exprimé. Depuis deux ans un fléau frappe la vigne. Si loin que l'œil étende ses regards du haut de Brouilly, il n'aperçoit plus que des campagnes devenues, pour ainsi parler, d'une fertilité improductive. On ne songe pas sans crainte à l'avenir et le présent est douloureux. Que de sueurs, que de travaux, que de peines, que de soins accumulés et devenus inutiles ! Le courage sera-t-il assez grand pour qu'on continue de rudes labeurs sitôt stérilisés ? Les besoins de la famille permettront-ils cette perpétuité d'efforts sans fruits ; et les louables essais qui ont tenté d'arrêter ou de guérir cette maladie étrange, ont-ils fait cesser l'hésitation sur ses causes ou l'ignorance de ses remèdes ?

« Au milieu de ces circonstances fâcheuses que les moyens humains ne peuvent conjurer, la pensée s'est reportée vers la Providence. On reconnaît qu'il est temps de recourir à elle pour qu'une aussi grande calamité finisse. C'est la miséricorde de Dieu qu'il faut solliciter et le meilleur moyen de lui faire une sainte violence n'est-il pas de renouveler les témoignages de foi ?

« Le désir du rétablissement de signes religieux sur le sommet de Brouilly s'est donc manifesté sous l'empire d'un pieux élan : mais on veut que le nouveau monument puisse braver les ravages du temps, qu'il devienne le centre et le foyer d'un pèlerinage pour la contrée. On veut placer les campagnes atteintes

par le fléau sous la protection spéciale de la Mère de Dieu, et bâtir sur cette cime un petit sanctuaire à elle consacré et portant sa sainte image.

« Cette œuvre est digne d'exciter le concours de tous. Pour elle l'offrande du riche et du pauvre, le denier du vigneron et le don du propriétaire seront également désirables : parce que tout secours accordé sera l'expression d'une sainte pensée et un gage de succès. Que les habitants du Beaujolais mettent un généreux empressement pour que le nouveau sanctuaire et l'image de la Mère de Dieu s'élèvent sur le sommet trop longtemps dépouillé. Puisse la prochaine récolte être abritée déjà sous cette protection qui ne se refuse qu'à ceux qui la dédaignent, et que Notre-Dame de Brouilly, après avoir suscité notre foi, notre zèle et nos offrandes, ait bientôt à recevoir l'expression de notre pieuse reconnaissance !

Le 28 octobre 1853.

« Une commission, composée des délégués de toutes les paroisses qui contribueront à cette œuvre éminemment pieuse, sera chargée de sa réalisation.

« Son Éminence, qui honore cette œuvre de sa haute approbation, est disposée à l'enrichir de toutes les faveurs spirituelles en son pouvoir ¹. »

1. Nous lisons dans le procès-verbal du Conseil de Fabrique de la paroisse de Charentay, en date du 22 mai 1858 : M. le Curé, prenant la parole, a rappelé que la pensée d'élever à la Sainte Vierge un monument sur le sommet de Brouilly est venue de Charentay ; que c'était alors que la maladie sévissait sur la vigne presque par toute la France, commençant à attaquer les vignes du Beaujolais et menaçait tout spécialement celles de Charentay, à cause de la nature du sol de cette commune, en 1853 la récolte avait été nulle. Il a fait observer que, dès le moment où le projet de construire la chapelle de Notre-Dame de Brouilly a été en voie d'exécution, le fléau a cessé tout à coup dans le pays et notamment à Charentay où jamais les résultats n'ont été plus fructueux et n'ont apporté plus d'aisance que depuis 1854 jusqu'à présent. Il a ajouté que *Bienfait oblige* et que, puisque la Mère de Dieu a été si bonne envers le Beaujolais et envers Charentay, c'est un devoir pour cette commune.

CHAPITRE II

COMMISSIONS DIVERSES. LES QUÊTEURS

§ I. — Commission primitive nommée le 4 novembre 1853 : elle fut composée de neuf membres, savoir :

- 1° M. Depierre, curé à Belleville, président honoraire ;
- 2° M. le Comte de Sermezy, à Charentay, président ;
- 3° M. Gaston d'Aubigny, au château de l'Écluse ;
- 4° M. Ferdinand de Monspey, à Saint-Georges-de-Rencins ;
- 5° M. Janson, notaire à Beaujeu, secrétaire ;
- 6° M. Durieu, avocat à Villefranche ;
- 7° M. Dury, rentier à Belleville ;
- 8° M. Paul Humblot, avocat à Lyon ;
- 9° M. Dupeloux, propriétaire à Blacé.

Cette commission fut chargée spécialement d'organiser l'œuvre et préparer les quêtes et souscriptions.

§ II. — Commission exécutive nommée le 4 avril 1854, composée d'abord de quatre membres, savoir :

- 1° M. Gaston d'Aubigny ;
- 2° M. Durieu du Souzi, à Quincié ;
- 3° M. de Belleroche, à Villefranche ;
- 4° M. Rousset, à Briante-sur-Saint-Lager, auxquels on adjoint, le 28 août suivant, deux autres membres, M. Baé, curé de Saint-Lager, et M. Grataloup, curé de Charentay.

Cette commission fut chargée de vérifier la sommité de Brouilly,

la plus convenable au monument, et ensuite de tracer et faire exécuter un chemin pour y aboutir, et enfin, elle eut la mission de faire exécuter l'œuvre, sous la direction de M. Desjardins, architecte à Lyon, dont les plans et devis avaient été adoptés dans les séances des 4 avril et 28 août 1854.

§ III. — Liste des principaux quêteurs :

Charentay : M. le Comte de Sermezy, M. Portier, M. Béroujon.

Belleville : M. Dury, M. Charrat, notaire.

Saint-Lager : M. Rousset, M. Victor Desvignes, M. Richard-Royé.

Saint-Georges-de-Reneins : M. Ferdinand de Monspey.

Saint-Jean d'Ardière : M. et M^{me} Gaston d'Aubigny.

Odenas : M. de La Ferrière, M. Châtillon, maire.

Cercicé : M. Lagarde, maire.

Saint-Étienne-la-Varenne : M. Durieu de Lacarelle, maire.

Beaujeu : M. Janson, notaire.

Quincié : M. Durieu du Souzi.

Lantigné : M. de Billy.

Blacé : M. Dupeloux, M. Lafont, maire.

Saint-Julien : M. Desgarets,

Villefranche : M. de Belleruche, M. Peyré, ancien magistrat.

Rive gauche de la Saône : M. Gillet de Valbreuse, de Lurcy.

CHAPITRE III

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE. CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

Le lundi 16 octobre 1854, à neuf heures du matin, a été célébrée, sur le sommet de la montagne de Brouilly, une cérémonie religieuse à l'occasion de la pose de la première pierre d'une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, que les habitants du vignoble se proposent d'ériger.

Cette cérémonie, honorée de l'approbation de Mgr le Cardinal de Bonald, a eu lieu par un temps magnifique, avec une grande solennité, en présence d'un nombreux clergé venu de la plupart des paroisses du Beaujolais, de M. le Sous-Préfet de Villefranche, des membres de la commission du monument projeté et d'environ cinq à six cents personnes notables, propriétaires, vigneron, cultivateurs, accourus de toutes les parties de la contrée, souscripteurs et bienfaiteurs de l'œuvre, tous convoqués.

M. le Curé de Belleville a commencé la cérémonie en rappelant, dans un discours remarquable, les diverses phases de ce projet de monument depuis son origine et la bienveillance dont il est entouré de la part des autorités civiles et ecclésiastiques et de la part des populations de tout le pays vignoble.

La première pierre, présentée ensuite par l'entrepreneur de l'édifice, a été bénie par M. le Curé de Belleville et posée par M. le Comte de Sermezy, président de la commission. Sur une plaque en fonte est gravée cette inscription :

« Chapelle fondée en 1854, par les populations du Beaujolais,



NOTRE-DAME DE BROUILLY (ABSIDE)

en l'honneur de la Sainte Vierge, contre le fléau de l'oïdium ou maladie de la vigne. »

Au même instant, il a été admirable d'entendre toute cette assistance entonner d'une voix ferme le *Magnificat* qui a couronné les chants religieux montant vers le ciel.

Et aussitôt M. Grataloup a, par une allocution improvisée, digne de la circonstance, élevé l'âme de son auditoire vers l'avenir de la chapelle de Brouilly.

Il a été beau aussi de voir cette population défilant lentement du haut de la montagne, dans toutes les directions, au travers des rochers, et jouissant en descendant des points de vue pittoresques qu'offrent de ces hauteurs soit le cours sinueux de la Saône et de ses affluents, depuis Trévoux jusqu'à Mâcon, soit cette variété de sites et de coteaux couverts de bois, de vignes et de prairies qu'on appelle les Dombes et le Beaujolais, soit cette multitude de hameaux, de villages, de châteaux et de villes, qui de tous côtés charment les regards. Le spectateur ravi, après avoir déjà le matin admiré les splendeurs du soleil levant, se trouve ainsi bien récompensé de la peine qu'il a eue de gravir la montagne.

Et chacun se propose de renouveler son ascension lors de la fête de la dédicace, ou inauguration de la chapelle de Brouilly.

CHAPITRE IV

COLLECTE, RECETTES ET DÉPENSES

§ I. *Recettes : Quêtes et Souscriptions.*

Dans le canton de Villefranche :

	Francs
Villefranche.....	1.053,30
Limas.....	263,50
Arnas.....	440
Arbuissonas.....	38
Salles.....	111,50
Lacenas.....	75
Vaux.....	60
Gleizé.....	85
Denicé.....	157,50
Saint-Julien.....	600
Blacé.....	592,75
Cogny.....	61
M. le Comte de Tournon.....	40
M. le Marquis de Mortemart.....	100
	<hr/> 3.678,05

Canton de Beaujeu :

Beaujeu.....	1.140,25
Regnié.....	1.669
Lantigné.....	386,25
	<hr/> 3.195,50
<i>A reporter.....</i>	

	<i>Report</i>	3.195,50
Vauxrenard		510
Juliéna.s.....		115,60
Quincié.....		614,40
Saint-Didier-sur-Beaujeu.....		105
Villié.....		305
		<hr/> 4.845,50

Canton de Belleville :

Belleville.....	2.001,65
Saint-Lager.....	1.631,75
Charentay.....	2.467,80
Corcelles.....	261,25
Saint-Jean-d'Ardière.....	1.059,05
Saint-Georges-de-Reneins.....	1.109,90
Saint-Étienne-la-Varenne.....	648,75
Odenas.....	2.004,10
Dracé.....	270
Cercié.....	350,25
Taponas ¹	160
	<hr/> 11.964,50

Rive gauche de la Saône :

Envoyé par M. Gillet de Valbreuse, sa quête.....	505
M. le Comte de Montbrian.....	200
	<hr/> 705

1. On a remarqué que le chiffre de la récolte en vins de 1854 fut pour ainsi dire proportionné au chiffre de la quête de chaque paroisse faite dans la même année. Ainsi Charentay et Odenas furent les plus favorisées, et après elles Belleville, Saint-Lager, Regnié, Saint-Georges, etc., et ainsi des autres paroisses. Tant il est vrai que les bonnes actions sont toujours récompensées.

RÉCAPITULATION

Sommes recueillies :

Canton de Villefranche.....	3.678,05
Canton de Beaujeu.....	4.845,50
Canton de Belleville.....	11.964,50
Rive gauche de la Saône.....	705
Total.	21.193,05

Et, après avoir énuméré les nombreuses personnes disposées à donner, il ajoute :

Il faut avouer que M. Grataloup, curé à Charentay, a beaucoup contribué à ce résultat favorable par son zèle et aussi en publiant un appel aux habitants du Beaujolais, dont voici quelques extraits :

« Aux habitants du Beaujolais,

« Il y a un mois environ qu'un prospectus donnait connaissance aux habitants des trois cantons de Beaujeu, Belleville et Villefranche, d'un projet de construction de chapelle, surmontée de l'image de la Mère de Dieu, sur le mont de Brouilly, à l'effet de consacrer tout particulièrement à cette Vierge puissante, de lui recommander toutes les récoltes de ce riche pays, et surtout d'obtenir par son intercession la cessation du fléau terrible qui en ravage les vignes depuis plusieurs années et menace de les détruire entièrement.

« A l'apparition de ce prospectus, tous d'une commune voix acclamèrent ce projet, et on vit une quarantaine de personnes des plus influentes, dans les trois cantons précités, soit par leur

nom et leur fortune, soit par leur science et leurs sentiments religieux, se réunir presque spontanément au chef-lieu du canton, où se trouve la montagne de Brouilly, afin de faire une manifestation publique et solennelle de leurs sentiments et convenir ensemble des moyens à prendre pour accomplir ce pieux dessein.

« Là, il fut décidé qu'une Commission spéciale, composée de neuf membres, serait nommée, et qu'elle aurait plein pouvoir de prendre toutes les mesures, faire toutes les démarches qu'elle jugerait les plus propres à procurer le succès de cette œuvre.

« Les enfants donneront aussi, et il n'y aura pas de mère qui ne se fasse un devoir de mettre dans la main de son enfant quelques centimes, pour qu'il soit dit que chacun dans sa maison a fourni sa pierre à l'édifice. Et puis, dans quatre-vingts ans d'ici, plusieurs de ces enfants vivront encore, et croit-on qu'il soit indifférent que, devenus vieux, ils répètent à leurs enfants et petits-enfants, comment ce monument s'est élevé, dans quelles circonstances, et la part qu'ils y auront prise? Et c'est ainsi que sera conservé le souvenir de cette œuvre.

« Habitants du Beaujolais, il y a un an que la ville de Lyon plaçait une statue de la Vierge sur le clocher de Fourvières : il doit vous souvenir encore de l'enthousiasme des Lyonnais en cette circonstance. Leurs chants de joie ont retenti jusqu'à vos oreilles, vos yeux ont pu voir la clarté produite par l'illumination générale de la ville. Eh bien ! une occasion se présente de faire éclater aussi vos sentiments à l'égard de la Mère de Dieu ; prouvez qu'à cet endroit les habitants du Beaujolais ne le cèdent en rien aux habitants de la ville de Lyon. »

§ II. — *Dépenses. Paiements effectués en 1855, savoir :*

	Francs
1 ^o Acquitté au sieur Duvernay, de Quincié, entrepreneur du chemin de Brouilly pour tous travaux et indemnités.....	500
2 ^o Acquitté au sieur Bordeaux, maître maçon à Saint-Lager.....	3.804.20
3 ^o Acquitté aux sieurs Sornay et Nesme, marchands tailleurs de pierres, au port de Belleville.....	9.504.45
4 ^o Acquitté aux sieurs Claitte, de Brouilly, et Gerin, de Belleville, pour tous charriages et fournitures de pierres.....	5.700
5 ^o Acquitté au sieur Passot, charpentier à Charentay..	699
6 ^o Acquitté pour les divers imprimés relatifs à l'œuvre et pour les frais d'actes de donation du terrain et autres formalités.....	244.35
7 ^o Acquitté aux sieurs Galbiaty et Branche, serruriers à Saint-Lager.....	<u>207</u>
Total.	20.659

Il restait, à cette époque, à parachever l'œuvre entreprise. Un second devis, dressé par M. Desjardins, architecte, évalue les ouvrages à faire à la somme de 7.637 francs.

Il s'agit notamment de la voûte supérieure, de la statue de la Sainte Vierge, du dôme et de la croix en fer qui devaient couronner le devant du monument.

Ajoutant cette somme de 7.637 francs à la précédente énoncée ci dessus, il en résulte un total de 29.490 fr.90. Ainsi, la chapelle de Brouilly, achevée, aura coûté au pays la somme de 30.000 francs,



CHAPELLE DE N.-D. DE BROUILLY (FAÇADE)

TRACÉ DU CHEMIN ET DONATION PAILLOT

La Commission exécutive avait parcouru les diverses sommets de Brouilly et choisi celle située au midi, comme faisant esplanade et étant la plus en vue de tous les côtés, vers les pays Beaujolais, Lyonnais, Dombes, Bresse et Mâconnais, sauf du côté de l'occident, où est la chaîne de montagnes du haut Beaujolais, plus élevées que Brouilly.

Du reste, l'emplacement ainsi préféré était déjà celui où nos aïeux avaient érigé une croix en pierre.

Mais pour donner une idée des difficultés qu'il a fallu surmonter pour édifier ce monument sur un lieu dont l'accès était aussi escarpé, indépendamment des contrariétés et dissidences qui s'attachent aux bonnes œuvres, lorsque leur exécution dépend du consentement préalable d'un grand nombre de personnes, contrariétés et dissidences qui n'ont pas manqué à celles-ci, qu'on sache d'abord qu'il n'existait aucun chemin, aucune voie de communication pour arriver, avec chars et charrettes, du pied de la montagne jusque sur son sommet. Il a donc fallu commencer par faire tracer, par les géomètres voyers du pays, un chemin à lacets contournant au travers des vignes, des bois, des champs vagues et des rochers, un chemin qui puisse suffire à conduire les matériaux les plus divers, les plus lourds et les plus encombrants, jusque sur cette haute esplanade, et à rendre l'accès plus facile aux visiteurs et aux futurs pèlerins.

Grâce à la permission gratuite de tous les propriétaires dont les fonds ont été traversés, et grâce aussi à l'activité de l'entrepreneur de Quincié, qui s'était chargé à forfait de ce travail, ce chemin a été exécuté rapidement, de manière à pouvoir remplir sa destination.

Un brave propriétaire du voisinage de Brouilly, homme plein de vigueur et de patience, mû plutôt par son dévouement religieux que par intérêt, a bien voulu se charger de l'entreprise du transport, sur le sommet de la montagne, de tous les matériaux nécessaires à la construction du monument.

Pour cette entreprise hardie, offerte à beaucoup d'autres qui l'avaient refusée, Étienne Claitte n'a pas hésité d'acheter aussitôt et tout exprès, quatre bœufs forts et habitués aux montagnes et de consacrer lui-même presque tous les jours de l'année 1855, sauf les fêtes et dimanches, à transporter du matin au soir tous les matériaux nécessaires. Le dévouement d'Étienne Claitte à la chapelle de Brouilly mérite cette mention honorable.

C'est aussi grâce à la générosité de M^{me} Émilie Lafond, épouse de M. Pierre Paillot, résidant à Paris, que la propriété du terrain et dépendances, sur le sommet de Brouilly, n'a coûté à l'œuvre que les frais d'actes et formalités y relatives.

Voici un extrait de la donation :

Extrait de l'acte de donation du 2 mai 1855.

Par devant M^e Dreux, notaire à Paris, et en présence des témoins... a comparu M^{me} Émilie Lafond, épouse de M. Pierre Paillot, maître de forges, censeur de la Banque de France, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant ensemble à Paris, la femme dûment autorisée par son mari aussi présent.

Laquelle, sur l'exposé qui lui a été fait au nom des habitants de la paroisse de Saint-Lager (Rhône) de l'intention où ils étaient

d'ériger, au moyen de souscriptions volontaires, un monument religieux sur la montagne de Brouilly, sise territoire de Saint-Lager, et de le consacrer à la Sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame de Brouilly, afin d'appeler sa protection spéciale sur le Beaujolais frappé de nombreux fléaux depuis plusieurs années ;

De la convenance de placer ce monument sur le sommet de ladite montagne, qui se trouve être un espace de terrain inscrit sur le plan cadastral de Saint-Lager, sous le n° 384, et indiqué appartenir à feu M. Benoît Lafond, aux droits duquel se trouverait M^{me} Paillot, comme héritière de M^{me} Louise Lafond, veuve d'Étienne Lafond, sa mère ;

Du désir manifesté, au nom desdits habitants de Saint-Lager, de voir M^{me} Paillot contribuer à leur œuvre pieuse par l'abandon gratuit de l'espace de terrain nécessaire à l'érection dudit monument religieux.

M^{me} Paillot fait donation, entre-vifs, à la Fabrique de l'église de Saint-Lager, ce qui devra être accepté par le Conseil de cette Fabrique, d'une parcelle de fonds de terre en nature de pâturage et rocher, situé sur le sommet de la montagne de Brouilly, sise commune de Saint-Lager, de la contenance de trente ares environ, faisant partie du fonds dépendant du domaine de Fouilloux, inscrit sur la matrice cadastrale sous le n° 384 et sous le nom de M. Benoît Lafond, l'un des auteurs de M^{me} Paillot, laquelle parcelle doit être prise dans la position faisant plateau et esplanade, la plus en vue du côté du matin et de la Saône.

Cette donation est ainsi faite par M^{me} Paillot, à la condition :

1° etc., etc... ; 2° etc., etc... Dont acte fait et passé à Paris en l'étude du notaire, le 2 mai 1855, etc... Et transcrit au bureau des hypothèques de Villefranche (Rhône) le 2 juillet 1855.

*Extrait de l'acte d'acceptation par la Fabrique de Saint-Lager
du 30 mai 1855.*

Par devant M^e Janson, notaire à Beaujeu, et en présence des témoins soussignés, a comparu M. Antoine-Marie Rousset, ancien notaire à Lyon et propriétaire à Briante, commune de Saint-Lager, y résidant.

Agissant en qualité de délégué spécial du Conseil de la Fabrique de l'église de Saint-Lager, aux termes d'une délibération en date du 27 mai courant, et dont une expédition en forme demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lequel èz noms et qualité, déclare accepter purement et simplement, et avec reconnaissance, l'acte de donation passé le 2 mai courant devant M^e Dreux, notaire à Paris, assisté de témoins, par M^{me} Émilie Lafond, épouse de M. Pierre Paillot, au profit de la Fabrique de Saint-Lager, d'un espace de terrain contenant trente ares, situé sur le sommet de la montagne de Brouilly, destiné à la construction d'un monument religieux et à ses dépendances, etc.

Pour être le présent acte d'acceptation notifié aux donateurs, le comparant expliquant que, depuis la donation, il a été procédé contradictoirement à la mensuration de trente ares de fonds donnés et à la plantation de quatre bornes aux quatre coins du terrain sur le sommet de Brouilly, ce qui a complété la prise de possession de la fabrique donataire, etc.

Dont acte fait et passé à Beaujeu, en l'étude du notaire, le 30 mai 1855.

Le présent, notifié à M^{me} Paillot, donatrice, par exploit de Boileau, huissier à Paris, en date du 23 juin, et soumis à la transcription, au bureau de Villefranche, le 2 juillet 1855, et à la sanction des autorités supérieures.

CHAPITRE VI

DESCRIPTION DU MONUMENT

Le mérite principal de cette petite chapelle revient à M. Desjardins, architecte, qui, après avoir dressé les plans et devis, en a surveillé l'exécution, vérifié les matériaux.

La chapelle de Notre-Dame de Brouilly a sa façade vers l'orient et son chœur vers l'occident ; la perspective du site a exigé cette exposition. L'édifice a sept mètres de large sur dix-sept mètres de long, et sa hauteur est de douze mètres, outre l'élévation du piédestal et de la niche supérieure qui abrite la statue de la Sainte Vierge.

Il a onze croisées et autant de contreforts extérieurs ; le tout en belles pierres taillées dites de Saint-Martin ; le surplus de la construction est en pierres de Tournus, aussi taillées et uniformes.

Vu de loin, ce petit monument paraît ne pas toucher à la terre ; en effet, quoique érigé déjà sur le sommet, plusieurs marches précèdent encore et entourent son modeste parvis ; toutes ses dimensions sont bien proportionnées. Le style ogival qui domine et les contreforts solides qui le soutiennent lui donnent un aspect de moyen âge sévère et religieux.

Rien n'a été négligé non plus pour la solidité. Ainsi, pour ne laisser aucune prise aux vents et orages trop fréquents sur ces hauteurs, une corniche en bonnes pierres de taille, liées et rattachées ensemble par des crampons ou scellements en fer, recouvre tout le sommet des murs, et la toiture en bois est enchâssée dans

cette corniche de pierres, et la couverture en tuiles plates est fixée fortement au bois.

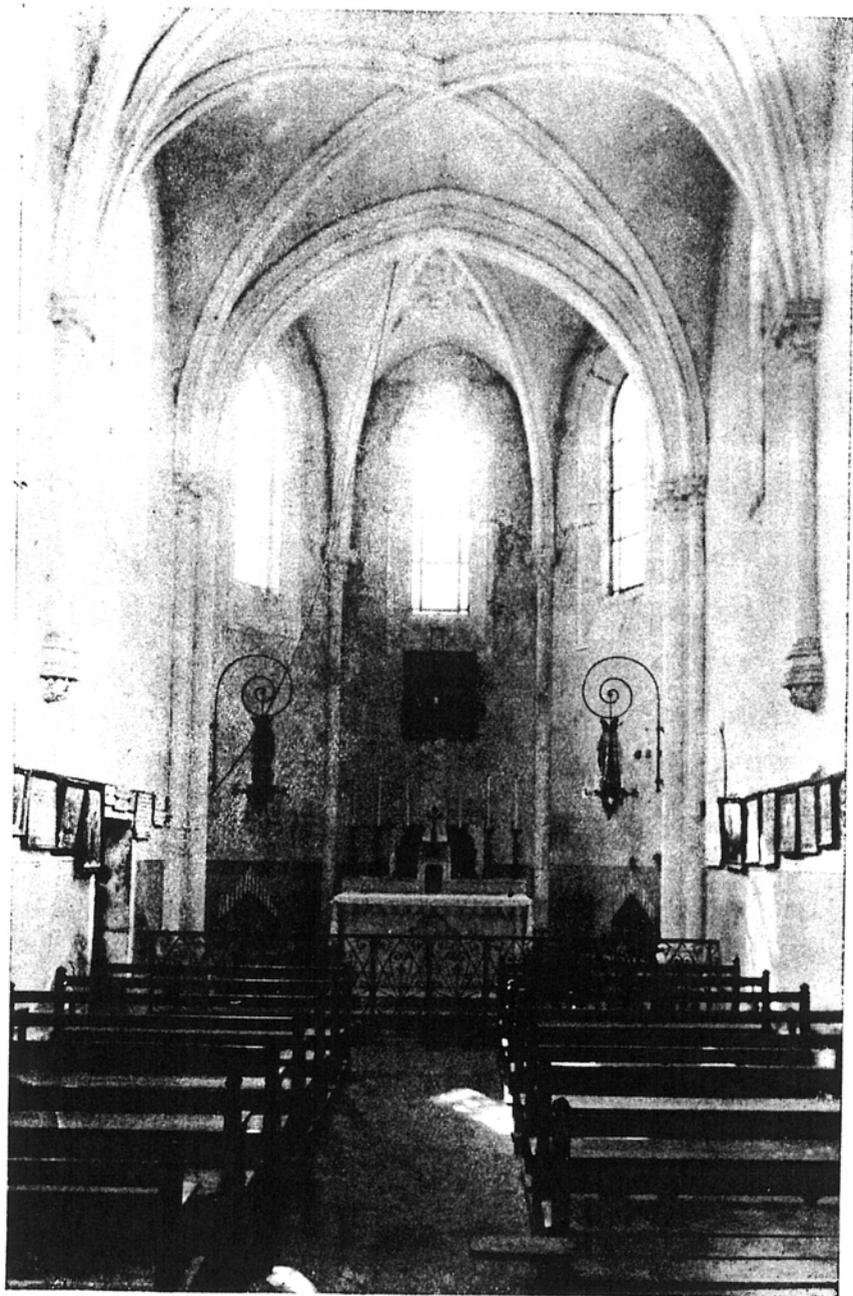
Dans l'intérieur règne tout autour un soubassement en pierres plates, incrusté dans les murs, qui fait ressortir le dallage et ajoute à la gravité du sanctuaire; dans les murs latéraux des piliers avec leurs tympans supportent la voûte.

CHAPITRE VII

INAUGURATION DE LA CHAPELLE

L'inauguration de la chapelle et de la statue de Notre-Dame du Beaujolais sur la montagne de Brouilly a eu lieu le mardi 8 septembre 1857. Les vents et la pluie ont pu contrarier certains détails du programme, comme nous l'apprend le *Journal de Villefranche* du 13 septembre 1857, à qui nous empruntons ce récit, mais ils n'ont pas enlevé à la fête son caractère essentiel de grandeur religieuse et de joie populaire. Rien de plus touchant, rien plus beau que le spectacle de ces populations arrivant de tous les points de la campagne, mues par la même pensée, unies dans le même sentiment, à un rendez-vous commun. Cette foule mouvante et pourtant recueillie venait là reconnaître que la meilleure sauvegarde de ses cotéaux menacés, c'était celle dont l'image brille sur la montagne comme une promesse permanente de protection et d'amour. La cérémonie était présidée par un vénérable prélat, dont le nom est béni depuis longtemps dans nos montagnes, Mgr Lacroix d'Azolette, ancien archevêque d'Auch.

Le *Salut Public* de Lyon nous donne les détails suivants :
« Plus de vingt communes des environs s'étaient rendues en pro-



NOTRE-DAME DE BROUILLY (INTÉRIEUR)

cession jusqu'à la chapelle. Un nombre immense de pèlerins ou de visiteurs suivaient à pied ou en voiture jusqu'à mi-coteau, et les plus simples véhicules, les paisibles attelages de bœufs figuraient à côté de brillants équipages.

« La cérémonie a commencé par la bénédiction extérieure de la chapelle, donnée par Mgr Lacroix d'Azolette, à la tête de tout le clergé des paroisses environnantes ; puis la messe a été célébrée. Un petit nombre de personnes avaient été admises dans l'intérieur de la chapelle ; plus des trois quarts, agenouillés sur le gazon et à travers les bruyères et les rochers, suivaient les prières du sacrifice en se guidant sur le son de la cloche. La messe terminée, un jeune Père dominicain a prononcé, debout sur une pierre, un sermon inspiré par le caractère grandiose de cette solennité. La foule y prêtait une attention religieuse et elle était si compacte en divers points que plusieurs fois l'orateur a été obligé de s'arrêter pour attendre que les ondulations causées par l'ardent empressement des auditeurs se fussent calmées. Toutefois, pour être un historien fidèle, nous devons dire qu'un bon nombre n'hésitèrent pas à chercher ailleurs une compensation. Déjà, en effet, des bouliques improvisées et des cabarets en plein vent étaient organisés.

« A la fête religieuse ont succédé les plaisirs profanes. Il est difficile de compter combien de familles, profitant de leur pèlerinage, ont passé la journée sur la montagne, se livrant à de joyeux ébats après un repas champêtre. Jusqu'au soir l'affluence a été considérable. La nuit venue, un feu d'artifice a été tiré autour de la chapelle, tandis qu'à la même heure tout le Beaujolais présentait le spectacle d'une illumination générale. Les lampions des châteaux ou des chaumières pâlissaient devant les grands feux allumés sur toutes les hauteurs et sur les routes : c'était un embrasement général. »

APPENDICES

I

Procès-verbal de la réunion du Comité de la Chapelle de Brouilly du 7 novembre 1898.

Le lundi 7 novembre 1898, à 2 heures, la Commission chargée des réparations de la chapelle de Brouilly s'est réunie au presbytère de Saint-Lager.

Étaient présents : MM. Émile Duport, Paul Pasquier-Desvignes, Viallon, Gaillardon, Germain de Montauzan, Paul Charvériat, Bertholon, curé de Saint-Lager.

MM. Thuriau, Beauregard, Romanet et Perrayon, architecte, s'étaient fait excuser.

M. Émile Duport est nommé président et M. Charvériat est nommé secrétaire.

M. Paul Pasquier-Desvignes, trésorier, rend compte des recettes opérées et des dépenses faites pour la restauration de la chapelle.

Le total des recettes s'est élevé à 9.764 fr. 85, recueillies dans les paroisses ci-après :

Saint-Lager.....	3.252,25	Saint-Étienne - les-Oul-	
Odenas.....	1.129,85	lières.....	150
Charentay.....	910	Regnié.....	115
Belleville.....	626,35	Lancié.....	80
Quincié.....	550	Saint-Georges - de - Re-	
Beaujeu.....	540	neins.....	50
Saint-Jean d'Ardière....	450,90	Saint-Joseph-du-Beaujo-	
Saint - Etienne - la - Va-		lais.....	50
renne.....	353	Divers de Villefranche,	
Cercié.....	335,50	Arnas et Grande-Char-	
Lantignac.....	281	treuse.....	891

Dans la collecte de Saint-Lager figure la statue de la Sainte Vierge donnée par M^{me} Royé-Belliard, dans celle de Charentay figure la table de communion et les chandeliers donnés par MM^{mes} Bérujon et Bénier.

Les dépenses se sont élevées à 6.497 fr. 15.

Le solde sera réservé pour les réparations qui pourraient devenir nécessaires.

La Commission exprime ses remerciements aux généreux donateurs ainsi qu'aux dames patronnesses, dont le zèle a permis de recueillir une somme importante pour la bonne exécution des réparations qui étaient véritablement urgentes.

II

Procès-verbal de la Réunion du Comité de la Chapelle de Brouilly du 25 novembre 1922.

MM. Paul Charvériat, Paul Pasquier-Desvignes et Jules Moreau, convoqués par M. l'abbé Bertrand, curé de Saint-Lager, se sont réunis en compagnie de ce dernier chez M. Pasquier-Desvignes, le 25 novembre 1922, à 47 heures, pour reconstituer le Comité des intérêts de Notre-Dame de Brouilly. M. Gilbert de Rosemont, également convoqué, s'était excusé, ainsi que MM. Robert de la Perrière et Jean Dupont.

M. le Curé expose tout d'abord que le Comité ne s'étant pas réuni depuis le 7 novembre 1898, il y a lieu de le reconstituer, car des réparations urgentes s'imposent pour la chapelle.

Le bureau est alors ainsi constitué : *Présidents d'honneur*, M. l'Archiprêtre de Belleville, M. le Curé de Saint-Lager. *Président*, M. Gilbert de Rosemont. *Treasorier*, M. Paul Pasquier-Desvignes. *Secrétaire*, M. Jules Moreau. *Commissaires exécutifs* : MM. Robert de la Perrière et Jean Dupont.

Lecture est donnée du compte rendu de la séance du 7 novembre 1898 et du bilan à ce jour.

M. le Curé de Saint-Lager décrit l'état actuel de la chapelle et il est décidé de la faire visiter par M. Pélanjon, architecte, beau-frère de M. Moreau, qui est chargé de s'entendre avec lui à ce sujet.

Comme les fonds feront certainement défaut, il est envisagé une réunion plénière, où sera convoqué un délégué de chacune des paroisses environnantes, au presbytère de Saint-Lager, en février 1923 ; à la suite de cette réunion, une quête sera faite, dans leurs paroisses respectives, par les délégués de celles-ci.

A la suite de l'assemblée générale des délégués des paroisses du Beaujolais (les mêmes paroisses dont il est question au chapitre IV), qui a eu lieu au presbytère de Saint-Lager le 22 mars 1923, des collectes ont été faites, qui ont produit les sommes nécessaires aux réparations du monument et ont permis de conserver en caisse une petite réserve.

Mais le 15 août 1928, à 15 heures, la chapelle est foudroyée, et 20.000 fr. sont nécessaires pour la remettre en état ; ces 20.000 francs sont trouvés au moyen de quêtes identiques à celles de 1923 et la chapelle est de nouveau remise en bon état.

Actuellement le Comité est ainsi composé :

Présidents d'honneur, M. le Chanoine Pizay, archiprêtre de Belleville, et M. l'abbé Dandel, curé de Saint-Lager.

Président, M. Gilbert de Rosemont, de Charentay.

Trésorier, M. Paul Pasquier-Desvignes, de Saint-Lager.

Secrétaire, M. Jules Moreau, de Saint-Georges-de-Reneins.

Membres, MM. Jean Dupont, de Saint-Lager, Jean Sauzey, de Villié-Morgon, Francisque Lafay, de Belleville-sur-Saône, et Guy, de Saint-Laurent de Corcelles.

Un petit mot sur cette notice, témoin de notre attachement familiale
pour la chapelle de Brouilly

Cette brochure nous vient de Léon PATAUD né en 1897 à Charentay.
Léon est l'arrière petit fils d'Antoine BORDEAUX, entrepreneur demeurant
à Saint Lager et chargé de la construction de la chapelle de Brouilly
entre 1854 et 1857.

Descendant de familles de maçons, Léon PATAUD fut agent voyer et termina
sa carrière comme ingénieur aux ponts et chaussés. A ce titre il
supervisa de nombreux travaux routiers à travers le Beaujolais ...

... et l'une de ses plus grandes fiertés fut la création de la nouvelle
route d'accès à la Chapelle de Brouilly.

Léon PATAUD, décédé en 1964, est enterré auprès des siens au cimetière
de Charentay.

*Les enfants et petits-enfants de Léon PATAUD et Henriette GERMAIN.
Novembre 2010*